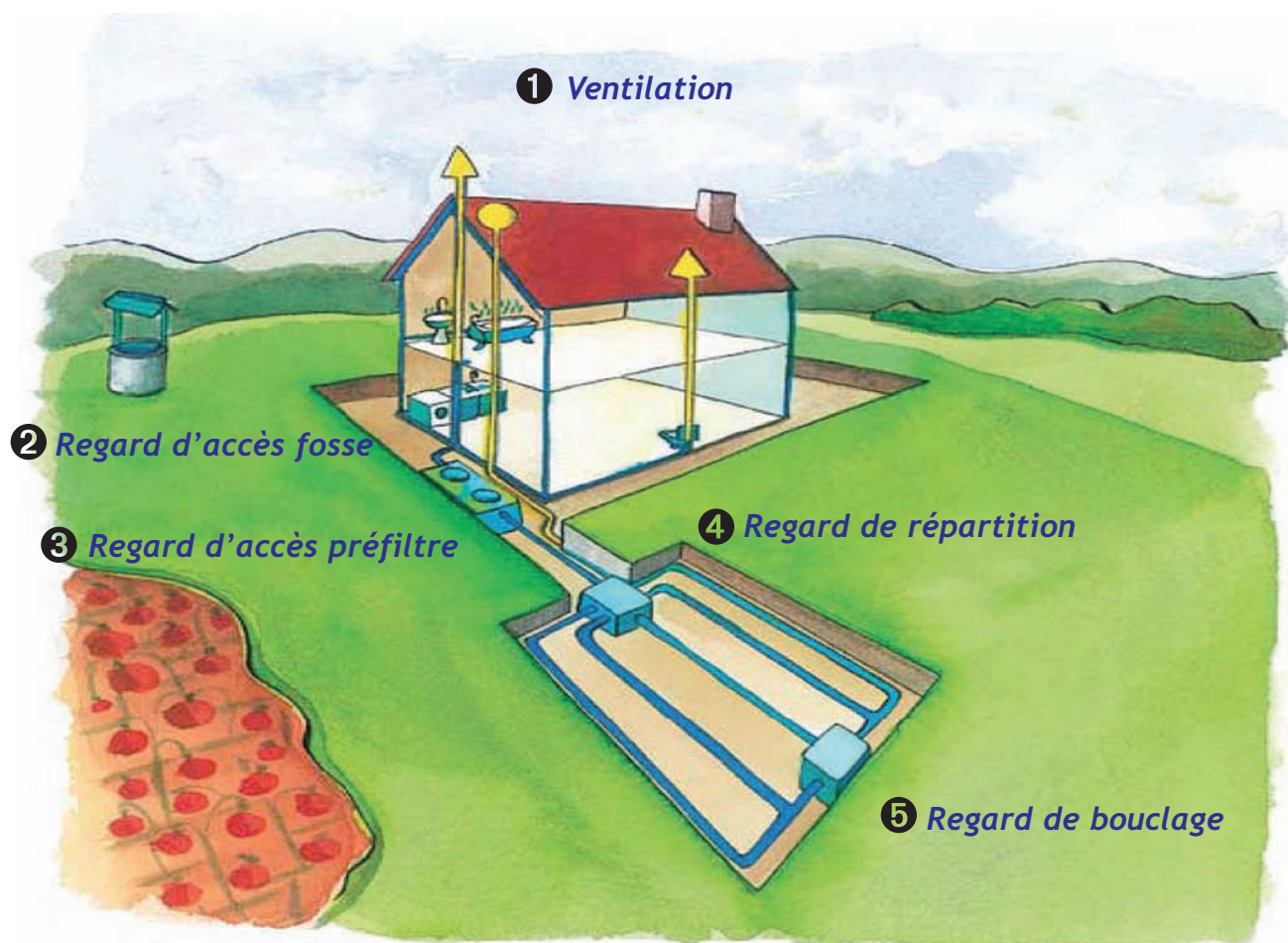


CONSIGNE D'UTILISATION et CARNET D'ENTRETIEN d'un ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Le bon fonctionnement et la longévité de votre système d'assainissement ainsi que la préservation du milieu naturel sont liés à l'entretien régulier des ouvrages. Ce guide vise à vous familiariser et vous accompagner dans les différentes étapes de cet entretien.

SIDEFU - SPANC

Siège du SIDEFU en mairie de SORBIERS (42290)
Siège du SPANC - Service public d'assainissement non collectif - Place de la Mairie - 42570 SAINT-HEAND
tél. 04-77-30-41-23 - fax 04-77-30-97-28
spanc@sidefu.fr

Descriptif de votre filière de traitement

Se référer au rapport de diagnostic du SPANC

Adresse de l'installation :

Date de mise en service de l'installation :

Résidence principale Résidence secondaire

Groupe de logements : _____

Autre usage (à préciser) : _____

Nombre d'occupants : _____

PRÉTRAITEMENT (nom de l'ouvrage et dimensionnement).

② ③

Exemple : bac dégraisseur (volume : 500 litres), fosse septique béton (volume : 1500 litres), préfiltre à pouzzolane, poste de relevage...

VENTILATIONS

①

Exemple : ventilation primaire branchée sur la canalisation de chute des eaux des WC, ventilation secondaire sortie sur toiture...

TRAITEMENT

④ ⑤

Exemple : tranchées d'épandage avec 3 tranchées de 15 m chacune soit 45 m au total ou filtre à sable vertical drainé de 25 m²...

Remarques :

Exemple : Pose d'une dalle portante sur la fosse, accès difficile pour le camion de vidange, eaux pluviales connectées à l'assainissement...

Consigne d'utilisation et prescriptions générales

Afin d'éviter tout dysfonctionnement ou colmatage, il ne faut pas introduire dans la filière de traitement :

- les eaux de pluie de toiture, de ruissellement important et les eaux de piscine qui mettent en charge le système et perturbent l'activité bactérienne ;
- les produits dont les étiquettes portent mention « inflammable » tels que l'acétone, le white spirit, l'essence, le fuel, les produits dégraissants, qui arrêtent la fermentation, indispensable au bon fonctionnement ;
- les huiles de vidange ou de friture qui figent et colmatent les tuyaux à l'entrée du système (nettoyer les ustensiles de cuisine et jeter la graisse à la poubelle avant le lavage - Les huiles seront déposées à la déchetterie) ;
- les objets plastiques ou non biodégradables tels que les emballages, protections hygiéniques qui empêchent le bon écoulement des eaux ;
- les médicaments et produits chlorés qui stoppent la production de bactéries.

D'autre part :

L'utilisation normale de produits d'entretien de la maison (eau de javel, détergents) ainsi que l'interruption momentanée du déversement d'eaux usées dans la fosse (durant des vacances par exemple) ne perturbent pas le fonctionnement des ouvrages. Les bactéries sont apportées par les matières fécales, l'ajout d'activateurs spéciaux est donc superflu.

En revanche, en cas d'absence prolongée, il faut vérifier le bon écoulement dans les regards. Si nécessaire, vous pouvez relancer l'activité bactérienne avec un activateur (disponible dans le commerce).

Pour éviter d'endommager votre filière :

Quel que soit votre dispositif, les micro-organismes qui détruisent la pollution ont besoin d'air pour se développer. Il faut donc assurer une bonne aération du dispositif. Pour cela, sa surface ne doit être ni tassée, ni imperméabilisée :

- pas de circulation et stationnement de véhicules ;
- pas de piétinement de gros bétail ;
- pas de terrasses, aires bétonnées ou goudronnées, piscine ;
- pas d'apport de terre supplémentaire sur les ouvrages ;
- pas de stockage de charges lourdes (bois...).

Le dispositif de traitement doit également être éloigné des arbres, susceptibles d'obstruer les drains d'épandage par leurs racines (le plus loin possible, en particulier pour les thuyas ou les saules).

La surface consacrée au dispositif de traitement doit rester accessible pour des engins de terrassement dans le cas où il serait nécessaire de réhabiliter la filière.

L'implantation d'un potager au dessus de la filière est déconseillée en raison de la présence dans le sol de résidus des produits détergents et autres substances chimiques provenant de l'habitation

Programme d'entretien régulier

L'ensemble de ces points est vérifié par le SPANC lors du contrôle de bon fonctionnement et d'entretien.

OPERATIONS D'ENTRETIEN

Bac à graisse : Nettoyage tous les 3 à 6 mois pour éviter le colmatage des canalisations. Les graisses retirées, en petites quantités, peuvent être mises en sac poubelle et évacuées avec les ordures ménagères.

Fosses toutes eaux ou septique : La périodicité de vidange de la fosse dépend de son volume et du nombre de personnes occupant l'immeuble. Elle doit être réalisée dès que la hauteur de boues dépasse 50 % de la hauteur d'eau. Grâce à une tige (d'environ 2 mètres), que vous plongerez dans la fosse, vous pourrez estimer la hauteur de boue. La vidange doit être réalisée par un vidangeur agréé qui doit vous remettre un document indiquant le lieu de traitement des boues. Une copie de ce document doit être transmise au SPANC. Après la vidange, la fosse doit être remplie d'eau claire au 2/3 afin d'éviter son écrasement. Il faut également laisser dans le fond environ 10 cm de boue afin de la réensemencer en bactéries.

Préfiltre : Surveillance tous les 2 ou 3 mois. Le nettoyage des matériaux filtrants se fait sur le sol, au jet d'eau claire afin d'éviter d'entraîner dans l'épandage les résidus préalablement retenus. Changement des matériaux s'ils sont altérés.

Regard de répartition : Deux à quatre fois par an, vérifier que la répartition vers les tuyaux d'épandage se fait de façon équivalente.

Regard de bouclage : Il se situe en fin de traitement, il permet de vérifier la bonne infiltration des eaux usées dans l'épandage. Ce regard doit être sec.

Autres (poste de relevage, filières compactes...) : se référer à la notice d'utilisation de l'ouvrage fournie par le fabricant.

ELÉMENTS À SURVEILLER

Regards : Vérifier le bon écoulement des effluents une fois par trimestre dans les regards. Enlever les matières qui se déposent dans le fond puis rincer à l'eau claire.

Evacuation (filières drainées uniquement) : vérifier que le rejet des eaux traitées ne soit pas obstrué par d'éventuelles feuilles ou branches, et que le niveau d'eau dans le fossé ou la rivière ne soit pas trop haut.

Ventilation :

La corrosion des ouvrages est souvent caractéristique d'une mauvaise ventilation.

La fosse toutes eaux, de par son fonctionnement, génère naturellement des gaz nauséabonds (H₂S). Ceux-ci doivent être évacués par la ventilation dite « secondaire » placée au point le plus haut possible. Toutefois, la perception des gaz est toujours possible par vents rabattants ou par temps orageux. Si des odeurs sont présentes :

- à l'extérieur de l'habitation : s'assurer que tous les regards sont bien jointés ;
- à l'intérieur de l'habitation : s'assurer que la ventilation dite « primaire » évite l'aspiration de la garde d'eau du siphon des éviers, lavabos et lave-linge ...



Calendrier d'entretien

Date	Bac à graisse	Fosse	Préfiltre	Traitement	Autres observations
Exemple	Épaisseur importante de graisse, donc nettoyage...	Remplacement du tampon (cassé) vidange de la fosse...	Nettoyage au jet...	Stagnation d'eaux sales dans le premier regard, bon écoulement dans tous les drains...	Visite de diagnostic du SPANC le...



Conserver les factures ou tout autre justificatif des opérations effectuées. Ils seront nécessaires lors des contrôles périodiques de bon fonctionnement de vos installations.